

Projet associatif

du réseau des CIDFF

Adopté le 18 mars **2025**

en assemblée générale extraordinaire



Préambule

Le réseau des CIDFF est un réseau vivant, dynamique, expert. Composé de plus de 100 associations indépendantes, de salarié-es, militant-es bénévoles, militant-es élu-es, administrateur-trices partout en France, lié-es par une charte d'engagement commune, il œuvre tous les jours pour l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les genres et l'autonomie des femmes et des minorités de genre.

Le réseau des CIDFF renouvelle son projet associatif afin de préciser le cadre de référence de son action et de définir ce qui nous rassemble.

Alors que les inégalités entre les femmes et les hommes et entre les genres et les violences sexistes et sexuelles sont une réalité tenace et après plus de 50 ans d'existence, il nous semble primordial de mieux définir et affirmer qui nous sommes et le projet que nous portons. Avec ce nouveau projet associatif, il s'agit de nous donner une ligne directrice claire et commune pour mieux guider nos décisions, mobiliser et fidéliser les membres et les salarié-es, convaincre nos partenaires et financeurs et améliorer les politiques publiques.

Le nouveau projet associatif a été co-construit de manière collective en accord avec nos valeurs féministes. Une méthodologie favorisant la participation de tous et toutes¹, dans tous les territoires, élu-es et salarié-es, à tous les niveaux d'intervention (CIDFF, fédérations régionales, fédération nationale), a été élaborée et adoptée collectivement :

- Des réunions de travail et d'échanges ont été organisées dans l'ensemble du réseau ;
- Une trame commune et des outils d'animation ont été produits pour favoriser la participation de chacun-e, à tous les niveaux ;
- A partir de remontées régionales d'une grande richesse, une synthèse nationale a été présentée et discutée en Assemblée générale puis lors des assises nationales du réseau « *Dessignons notre avenir* » de septembre 2024 ;
- Après une dernière phase d'amendement du texte avec le réseau, il a été adopté en assemblée générale le 18 mars 2025.

Le processus de co-construction du texte a été autant plébiscité que son résultat et a permis de faire ressortir ce qui constitue la colonne vertébrale de notre réseau : ce que nous sommes, notre fonctionnement démocratique en interne, nos missions, nos spécificités, nos valeurs et nos ambitions pour notre réseau et pour toute la société.



1. Ce texte est rédigé dans le respect du guide pratique d'écriture inclusive de la Fédération nationale des CIDFF (utilisation du point médian, un seul point médian dans les formes plurielles, ordre alphabétique dans les doublets...) <http://doc.infofemmes.com/Record.htm?id-list=2&record=19150292124919784749>

1. Notre ambition et notre mission : faire advenir l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les genres

Les Centres d'information sur les droits des femmes et des familles informent et accompagnent les femmes partout en France (hexagone et outre-mer) pour favoriser l'autonomie, l'accès au droit et l'insertion socio-économique. Ils mettent en place des actions multiples et ciblées pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les genres ainsi qu'une vision féministe et ouverte de la famille, auprès de l'ensemble des acteurs et actrices de la société pour davantage de justice sociale.

A. Un projet de société féministe

Le réseau des CIDFF défend un projet de société féministe, c'est-à-dire qui fait le constat d'une inégalité entre les femmes et les hommes et entre les genres persistante et s'engage ainsi pour la prévention et la promotion de l'égalité dès le plus jeune âge, la lutte contre toutes formes de violences sexistes et sexuelles, œuvre auprès des femmes en vue de leur autonomie.

Il défend également l'accès au droit pour les femmes, considérant que l'information est la première étape nécessaire à l'émancipation. Cela s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire : rendre les personnes actrices de leur autonomie, les accompagner pour accéder à une citoyenneté sociale et politique pleine et entière.

A plus long terme, le réseau des CIDFF aspire à l'avènement d'une société sans rapport de domination systémique et sans sexisme, une société de liberté et d'émancipation de tous et toutes. Le féminisme est un projet de société à part entière, qui permet de transformer l'ensemble des rapports de pouvoir qui structurent la société et de lutter contre toutes les formes de discriminations.

B. L'autonomie des femmes au cœur de nos missions

Soutenir l'autonomie des femmes est au cœur de l'action des CIDFF. Notre mission est de favoriser leur pouvoir d'agir et leur autonomie, en fournissant les informations et l'accompagnement nécessaires. Nos domaines d'intervention sont en priorité l'accès au droit par l'information individuelle et collective, la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, notamment au sein du couple ou de la famille, l'insertion professionnelle, la promotion de l'égalité auprès des jeunes, des familles et de l'ensemble des parties prenantes de la société.

Les professionnel·les des CIDFF mettent en œuvre une approche globale en informant, accueillant, accompagnant les femmes dans l'ensemble de leurs problématiques, dans la durée, à l'aide d'une analyse féministe. L'objectif est de les soutenir dans la recherche de leur autonomie de leur autonomie personnelle, économique et sociale, dans une perspective de de décryptage et de prise de conscience du caractère systémique des inégalités (de genre, d'origine, de classe sociale...).

L'accueil est inconditionnel, gratuit, sans jugement et assuré par une équipe pluridisciplinaire de professionnel·les.

Les CIDFF mènent également de nombreuses actions de formation et de sensibilisation en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'égalité entre les genres et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Ils exercent une mission d'intérêt général et bénéficient tous d'un agrément d'État qui s'inscrit dans

le code de l'action sociale et des familles. Cet agrément permet aux CIDFF de pouvoir bénéficier de subventions de l'Etat sur les crédits destinés à la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les conditions et les modalités d'attribution, de maintien et de suspension de cet agrément de l'Etat sont précisés dans les textes suivants :

- Le décret n° 2015-1745 du 23 décembre 2015 relatif à l'agrément des CIDFF ;
- L'arrêté du 20 janvier 2016 relatif à l'agrément des CIDFF ;
- Le décret n° 2019-1383 du 18 décembre 2019 relatif à la déconcentration de décisions administratives individuelles dans le domaine des affaires sociales et de la santé.

L'octroi de l'agrément implique obligatoirement l'adhésion préalable aux fédérations régionales et nationale, qui est formalisée par la signature de la Charte fédérale².

Les CIDFF se caractérisent donc par :

- Leur approche féministe et pluridisciplinaire qui permet notamment de proposer aux femmes un accompagnement global, sur le temps nécessaire à leur autonomisation ;
- Une expertise portée par des professionnel·les qualifié·es ;
- Une présence dans toute la France et un maillage territorial au plus près du terrain dans sa diversité (hexagone et outre-mer) ;
- Une triple légitimité du fait de l'agrément de l'Etat, de son expérience longue et de sa mission d'intérêt général.

C. Un féminisme de terrain

Le réseau des CIDFF porte un projet en faveur de l'émancipation et l'autonomie des femmes et des minorités de genre, de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les genres et de lutte contre les toutes les formes de violences sexistes et sexuelles. Par conséquent, il porte un projet féministe.

Le féminisme du réseau des CIDFF est un féminisme de terrain, centré sur la réponse aux besoins des femmes informées et accompagnées. En effet, les CIDFF œuvrent à rendre effectif l'idéal universel d'égalité, tout en prenant en compte l'ensemble des freins et des contraintes plus spécifiques qui pèsent sur les femmes, de manière intersectionnelle. En cela le projet féministe des CIDFF vise l'égalité de tous et toutes pour une société sans discrimination quelles qu'elles soient.

Les CIDFF portent un projet de lutte contre la traite des êtres humains et s'engagent contre toutes formes d'exploitation sexuelle considérant que celles-ci s'inscrivent dans le continuum des violences sexistes et sexuelles. Le réseau des CIDFF accueille toute victime du système prostitutionnel. Le réseau des CIDFF accueille et anime le débat sur ces sujets pour en améliorer la compréhension en interne et dans l'ensemble de la société.

Le féminisme porté par les CIDFF est ouvert, divers et centré sur un projet de transformation de la société et des mentalités, au profit d'une société égalitaire et inclusive. De ce fait, en tant que projet féministe, le réseau des CIDFF porte un projet politique.

Le réseau des CIDFF respecte le principe juridique de la laïcité. Il est aussi apaisant, ce qui signifie qu'il ne manifeste aucune affiliation ou soutien envers un parti politique.

2. Charte nationale des CIDFF : <http://doc.infofemmes.com/Record.htm?idlist=16&record=19146856124919640389>

2. Un réseau de professionnel·les expert·es et de militant·es bénévoles au service des femmes, sur tout le territoire national

A. Des équipes qualifiées et engagées

Le réseau des CIDFF s'appuie sur des salarié·es, des militant·es bénévoles, des militant·es élu·es, des administrateur·trices qui partagent des valeurs féministes. Elles et ils sont attaché·es au modèle associatif, garant d'indépendance et de liberté d'initiative de la société civile. Les équipes sont désireuses de participer au déploiement d'un réseau proche du public, du fait de son maillage territorial et de ses modalités d'accueil.

Les équipes constituent la force du réseau et se retrouvent dans les engagements du projet associatif.

a. Des équipes pluridisciplinaires expertes

Les équipes des CIDFF sont composées de professionnel·les qualifié·es garantissant un accueil global : juristes, conseillères et conseillers en insertion professionnelle, chargé·es d'accueil, conseillères et conseillers conjugaux et familiaux, médiateurs et médiatrices familiales, psychologues, chargé·es de formation et/ou de prévention, travailleurs et travailleuses sociales...

Leur travail s'inscrit dans une approche pluridisciplinaire, globale, avec une analyse féministe, visant à répondre aux besoins variés des publics accueillis, à travers des entretiens individuels, des interventions collectives et des formations.

Pour cela, elles et ils disposent de compétences et de savoir-faire spécifiques, multiples et actualisés :

- **Des savoir-faire techniques** : une expertise dans les différents domaines de compétences que sont l'information juridique, la prévention, le repérage des situations de violences, l'accompagnement global, l'accompagnement vers l'emploi, l'accompagnement psychologique, la conception et la conduite de projet, la pédagogie...
- **Des savoir-faire relationnels** : la capacité d'écoute des publics, la capacité à faire preuve de non-jugement et d'empathie, à gérer les situations conflictuelles ;
- **Des savoir-faire méthodologiques** : la mise en œuvre d'un accompagnement global, la polyvalence des modes d'intervention (individuelle et collective), l'autonomie, l'animation partenariale, la mise en œuvre de dispositifs «aller vers» ;
- **Une connaissance fine du territoire**, de ses particularités, de ses problématiques, ainsi que des acteurs et actrices (personnes ressources, partenaires, administrations) ;
- **Une culture féministe** alimentée par des échanges, par la veille et la formation continue.

b. Des militant·es engagé·es

Les militant·es bénévoles sont investies pour porter, partager et diffuser les valeurs féministes des CIDFF. Elles et ils adhèrent à l'association et constituent de droit, l'assemblée générale. Elles et ils peuvent être élu·es dans les instances de gouvernance (Conseil d'administration et bureau).

Chaque CIDFF ou fédération régionale et nationale dispose d'une gouvernance qui lui est propre. Les élu·es de ces instances ont un rôle politique de définition des orientations stratégiques. Elles et ils déterminent la politique générale de l'association en accord avec la charte et les statuts dont elles et ils sont les garant·es.

La direction met en œuvre le projet stratégique et la politique générale de l'association. Gouvernance et direction assurent le pilotage, la représentation et la bonne gestion de l'association et assument les

responsabilités qui incombent à leurs fonctions et/ou mandats.

La présidence et le bureau assurent la fonction d'employeur et définissent la politique de gestion des ressources humaines mise en œuvre par la direction.

Le bon fonctionnement du binôme direction/présidence est essentiel à l'activité et à la stabilité du CIDFF.

Les élu-es et les bénévoles ne peuvent en aucune manière se substituer aux salarié-es et réciproquement. Leurs compétences sont complémentaires.

B. Un partenariat important avec l'Etat et un ancrage multi partenarial

Créés par l'Etat en 1972³, les CIDFF ont un lien historique avec les institutions étatiques centrales et déconcentrées, spécifiquement le Service des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes (SDFE).

Ce partenariat institutionnel avec le SDFE donne au réseau des CIDFF un rôle important dans la mise en œuvre des politiques de l'Etat en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les genres, en phase avec nos valeurs féministes.

Pour mener à bien leurs missions, les CIDFF ont des subventions de l'Etat, auxquelles s'ajoutent d'autres sources de financements : subventions publiques, notamment des collectivités locales, partenariats avec des institutions ou des entreprises et fondations, ainsi que des dons, des cotisations et des paiements de prestations.

Au plus près du terrain, le réseau des CIDFF a également une mission d'observation et d'analyse des dispositifs et des politiques publiques. Il contribue aux études produites par la fédération nationale, qui alimentent son plaidoyer. Cette position de partenaire des institutions et des services publics permet de travailler, dans le cadre du plaidoyer, à la constante amélioration des politiques publiques.

En outre, les CIDFF développent leur réseau de partenaires locaux en favorisant un dialogue propice à la mise en œuvre des valeurs féministes.

C. Les publics concernés

Les CIDFF proposent un premier accueil inconditionnel, confidentiel et gratuit.

La mission historique des CIDFF est l'information des femmes sur leurs droits.

Ils accueillent tout public mais en priorité les femmes car ce sont elles qui subissent la majorité des inégalités, et toutes les victimes des violences sexistes et sexuelles.

Les CIDFF s'adressent à des publics variés :

- Aux familles dans toute leur diversité, notamment lors des actions d'éducation à l'égalité et de soutien à la parentalité ;
- Aux femmes en situation de vulnérabilités : les femmes étrangères, en situation de monoparentalité, de handicap ou d'aide etc. ;
- Aux enfants victimes de violences sexistes, sexuelles et/ou intrafamiliales ;
- Aux publics scolaires et universitaires de tous âges ;
- Aux professionnel·les dans tous les domaines, dans les secteurs publics et privés ;
- Au grand public, notamment lors d'événements.

3. Historique du réseau des CIDFF en annexe.

Les CIDFF n'accompagnent pas les auteur·trices de violences dans un souci évident de sécurité et de lisibilité des actions en direction des victimes de violence. Ceci n'exclut pas les interventions collectives ponctuelles auprès de groupes d'auteur·trices de violence (prévention, lutte contre la récidive, ...).

D. Les territoires d'intervention

Les actions des CIDFF se déploient au niveau local au plus près du terrain et des partenaires. L'échelle départementale est l'échelon pivot du réseau.

Les CIDFF sont présents dans tous les types de territoires, qu'ils soient urbains, péri urbains, quartiers politique de la ville, zones rurales, en développant notamment des dispositifs d'« aller vers » qui permettent de toucher des publics plus isolés.

E. Un réseau structuré en trois échelons : départemental, régional et national

Le réseau des CIDFF se déploie sur tout le territoire national. Il est organisé localement, régionalement et nationalement.

Les missions des CIDFF se déclinent à l'échelle départementale, au plus près du terrain.

Les fédérations régionales des CIDFF (FR-CIDFF) sont chargées de représenter tous les CIDFF de leur région dans les instances statutaires de la fédération nationale. Elles nourrissent les travaux de la fédération nationale par leur participation aux groupes de travail nationaux, enquêtes et rédaction des guides et documents supports.

Elles ont pour mission de coordonner, animer et soutenir les CIDFF de leur région, dans une démarche de co-construction. A ce titre, elles sont amenées à favoriser l'émergence d'une culture commune, piloter des projets, contribue à la construction d'une offre de formation régionale, communiquer sur les CIDFF et, plus largement, impulser toute activité support visant à appuyer le développement des CIDFF.

Elles sont les interlocutrices privilégiées des CIDFF et font le relais entre l'échelle départementale et nationale. Elle remonte à la fédération nationale les besoins et difficultés des CIDFF de leur région. Parallèlement, elles promeuvent et défendent les intérêts du réseau régional auprès des services déconcentrés de l'Etat (en particulier la DRDFE) et des instances et institutions régionales, notamment le conseil régional et le CESER.

En tant que tête de réseau, la Fédération nationale des CIDFF coordonne l'ensemble des CIDFF et des fédérations régionales des CIDFF qui adhèrent à sa charte. Elle assure la direction stratégique, le soutien technique et le développement des CIDFF et des FR-CIDFF. Elle est centre de ressources, de documentation et de formation des CIDFF et des FR-CIDFF.

Ses missions se déclinent de manière synthétique en 3 axes :

- Piloter et initier des partenariats à l'échelle nationale, dans les divers champs d'intervention des CIDFF. Cette démarche permet de favoriser les collaborations de proximité sur les territoires, de faciliter la mise en place d'actions spécifiques en lien avec les priorités stratégiques de chaque CIDFF, de lever des financements et d'améliorer la visibilité des associations du réseau.
- Renforcer et animer le réseau, en mettant en œuvre un programme de formation ambitieux et adapté, en produisant des outils utiles pour l'information des publics et en mettant également à disposition des ressources. Elle vient en appui des CIDFF, notamment lorsqu'ils sont en difficulté.
- Représenter l'ensemble du réseau au plan national et faire rayonner l'expertise des CIDFF. Pour cela, la fédération nationale développe la communication et le plaidoyer en proposant des outils de communications communs et efficaces et en portant la parole du réseau de manière coordonnée et stratégique. Elle participe de manière transversale à des instances au niveau national afin de peser dans le débat public et proposer des changements institutionnels. Pour cela, la Fédération nationale s'appuie sur des enquêtes afin d'objectiver la réalité du terrain et ainsi faire reconnaître les expertises des CIDFF.

Perspectives

L'ambition du réseau des CIDFF est d'abord de poursuivre son développement territorial et être ainsi présent sur l'ensemble du territoire. C'est également de multiplier les canaux d'information pour toucher toujours davantage de publics. Qualitativement, il s'agit également de continuer à proposer un accompagnement de qualité, en poursuivant la montée en compétence du réseau, en partageant et en harmonisant nos pratiques.

Dans 10 ans, le réseau des CIDFF a pour ambition d'être toujours une association de référence, partenaire privilégié des politiques publiques, dans toute leur transversalité. Elle aura une identité forte et aura assis son rôle d'acteur et d'observatoire incontournable et disposera d'une importante notoriété.

Il est essentiel de bénéficier d'une assise financière solide, disposant de financements pérennes et conséquents, à la hauteur des besoins des publics informés et accompagnés, afin d'assurer la stabilité des actions et mettre en place une meilleure rétribution du travail des équipes.

L'obtention de ces financements permettra de renforcer notre exemplarité en interne, en cohérence avec nos valeurs féministes, notamment en termes de conditions de travail, de ressources humaines et de management.

En synthèse, notre vision des CIDFF dans 10 ans :

- Chaque CIDFF bénéficie d'une équipe pluridisciplinaire pour répondre à sa mission d'accompagnement global ; mission menée de manière cohérente et harmonisée dans l'ensemble des structures du réseau, tout en s'adaptant aux spécificités territoriales.
- Chaque CIDFF bénéficie d'une politique RH en cohérence avec ses valeurs féministes, qui permet de renforcer la qualité de vie au travail.
- Chaque CIDFF bénéficie d'une subvention de fonctionnement en lien avec sa mission d'accompagnement global, permettant de maintenir sa gratuité.

Plusieurs axes de travail importants s'imposent au réseau :

- Améliorer notre communication interne et faciliter la circulation de l'information dans le réseau ;
- Renforcer notre notoriété, notre visibilité et notre accessibilité ;
- Développer notre plaidoyer, ainsi que notre rôle d'observatoire de la société ;
- S'adresser davantage à des publics plus variés :
 - Les femmes jeunes et âgées ;
 - Les personnes LGBTQIA+ ;
 - Les femmes en situation de handicap ;
- Travailler sur la place du numérique et son utilisation pour améliorer l'efficacité de notre action ;
- Diversifier davantage nos équipes et nos gouvernances avec des profils plus variés ;
- Construire une réflexion sur la place et la participation des publics dans les associations dans une approche d'éducation populaire et travailler sur les outils de démocratie interne participative ;
- Nouer des liens avec d'autres associations féministes en Europe et à l'international.

Autant de chantiers cohérents avec nos valeurs, nécessaires au regard de nos missions et de nos ambitions de transformation sociale, et enthousiasmants dans le travail collectif qu'ils impliquent.

Annexe

Notre histoire

L'histoire du réseau des CIDFF reflète les mutations que connaît la société française à partir des années 1960/1970. Ces années sont marquées par une poussée spectaculaire du travail des femmes, qui devient alors un véritable enjeu politique, du fait de la situation de plein-emploi. La contribution des femmes aux besoins du nouveau secteur tertiaire, devient une nécessité économique.

Dans le même temps, par des vagues successives de mobilisation, les féministes dans le monde vont partir à la conquête des droits : civils et politiques, sexuels et reproductifs, droit au travail et à l'égalité professionnelle, droit à la sécurité et aux espaces publics. Elles deviennent ainsi des relais d'opinion majeurs.

Le « savoir » devient un enjeu, un moyen de démystifier l'organisation sociale et de lutter contre le patriarcat. Les premières études de genre menées par des chercheuses et chercheurs aux Etats-Unis permettent de mettre en lumière un système discriminant et inégalitaire qui concerne femmes et hommes dans la société.

Dans ce contexte, en 1972, sous la pression sociale, le gouvernement crée le CIF – Centre d'Information Féminin – (le premier des CIDFF) dont l'objectif est d'informer les femmes sur leurs droits et de favoriser leur émancipation. Une structure nationale sera créée ultérieurement, avec notamment pour vocation d'impulser et d'aider à la création de la centaine de CIDFF qui existe aujourd'hui.

Le cinquantième anniversaire des CIDFF célébré en 2022 a été l'occasion d'éditer un ouvrage retraçant l'histoire des CIDFF en lien avec l'histoire des droits des femmes en France ⁴.



4. <https://www.calameo.com/read/00720619407402b4c4359>

Les CIDFF en quelques dates

Janvier 1972

Ouverture à Paris du Centre d'Information Féminin

1974 / 1976

Deuxième vague de création de CIF en province. Fin 1976, on trouve des CIF en Ile-de-France, Rhône-Alpes, Limousin, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Lorraine, Franche-Comté.

1974 / 1986

La présidence des CIDFF est assurée par les ministres et secrétaires d'État en charge de la politique du droit des femmes.

1976 / 1978

Le CIF de Paris devient association nationale. Il intègre dans son Conseil d'Administration les représentants des CIF locaux. Les CIF développent leurs actions dans le domaine de l'aide à l'insertion professionnelle et deviennent, pour de nombreuses collectivités locales, des partenaires actifs.

1982

Le CIFF national devient CNIDF : Centre National d'Information sur les Droits des Femmes. Grâce au soutien de l'État, de nombreuses associations prenant le nom de CIDF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes) se créent en province. Une première charte déontologique est rédigée par le CNIDF, l'adhésion à cette charte détermine la possibilité d'être un CIDF.

1982/1985

Sous l'impulsion de la structure nationale, le réseau des CIDF développe des actions dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle. Dans le cadre d'une convention avec la délégation à l'emploi, le CNIDF aide à développer, au sein de 10 CIDF, un service expérimental appelé BAIE : Bureau d'Accueil et d'Information sur l'Emploi.

1987/1988

Le CNIDF prend le nom de Centre National d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles - CNIDFF. Une procédure d'agrément officiel des associations du réseau est mise en place.

1988

Jacqueline Perker est nommée présidente du CNIDFF. Première représentante de la société civile à occuper ce poste, elle sera régulièrement reconduite dans ces fonctions par le conseil d'administration, jusqu'en juin 2011.

1992

Le développement des BAIE se poursuit et, fin 1992, 25 BAIE proposent un accompagnement spécifique aux femmes connaissant des difficultés d'insertion.

1993/1995

Le développement des actions dans le domaine familial s'intensifie. La prévention des violences faites aux femmes et l'accueil des victimes deviennent, pour de nombreux centres, des actions prioritaires. Des secteurs spécialisés dans l'aide à la création d'entreprise s'ouvrent dans une vingtaine de CIDF.

1995/1997

Les CIDF développent des actions de prévention dans le domaine des violences faites aux femmes. Un arrêté ministériel crée le Conseil national d'agrément des CIDFF.

2001

Le CNIDFF signe, le 13 décembre, son premier contrat d'objectif triennal avec l'État (ministère de l'emploi et de la solidarité ; secrétariat d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle). Ce contrat rappelle le rôle de « relais essentiels du CNIDFF et du réseau des CIDF auprès des pouvoirs publics pour la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes ». Il affirme la position nationale du CNIDFF en tant que tête de réseau associatif, chargé de la coordination de l'action des CIDF et de leur représentation nationale.

2007

Les CIDF deviennent CIDFF (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles). Le CNIDFF reçoit un agrément national d'association éducative complémentaire de l'enseignement public pour une durée de 5 ans par l'Éducation Nationale.

2012

Le CNIDFF célèbre le quarantième anniversaire de sa création par l'État en invitant les femmes ministres et secrétaires d'État ayant porté la politique des droits des femmes depuis 40 ans.

2013

Signature du quatrième contrat d'objectif (2013-2015) entre l'État et le CNIDFF.

Ghislaine Corbin est élue présidente du CNIDFF par le conseil d'administration.

2015

Le CNIDFF signe une convention avec la CNAF.

Publication du décret n° 2015-1745 du 23 décembre 2015 relatif à l'agrément des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

2016

Signature de la 5e Convention d'Objectifs et de Moyens entre l'État et le CNIDFF

Le CNIDFF devient FNCIDFF – Fédération nationale des CIDFF.

Publication de l'arrêté du 20 janvier 2016 pris en application du chapitre VII du titre Ier du livre II de la partie réglementaire du code de l'action sociale et des familles relatif à l'agrément des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

2017

Publication de l'arrêté du 25 octobre 2017 relatif à l'agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

2020

Signature de la 6e Convention pluriannuelle d'Objectifs entre l'État et la FNCIDFF

Danielle Bousquet est élue présidente de la FNCIDFF par le conseil d'administration.

2022

La fédération nationale organise le festival 50h pour les droits des femmes pour célébrer les 50 ans du réseau des CIDFF.

Fédération nationale des CIDFF
7 rue du Jura – 75013 Paris
01 42 17 12 00 – fncidff@fncidff.fr
fncidff.info